

Décision

Générale

colonial

Décision n° 782/CAB portant nomination du Directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République et délégation de signature.

n° 782/CAB

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
25 octobre 1971

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro
10 novembre 1971

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Officier de la Légion d'Honneur, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, promulguée par arrêté n°1379 du 5 juillet. 1967 : Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968, relatif, aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas

Vu le décret du 18 août 1971 portant nomination de M. le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas Vu l'avis n° 852/PERS du 21 octobre 1971 'constatant l'arrivée dans le Territoire de M. Philippe Maslin, administrateur en chef des affaires d'outre-mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Philippe Maslin, administrateur en Chef des affaires d'outre-mer, est nommé Directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République, en remplacement de M François Chappellet.

Art. 2

— Délégation permanente est donnée à M. Philippe Maslin, Directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République, tous actes, correspondances et documents, à l'exclusion des arrêtés et décisions.

Art. 3

La présente décision qui prend effet du 25 octobre 1971 sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Georges THIERCY.